

**Politique linguistique éducative algérienne et identité**  
**The Algerian linguistic educational politics and identity**

Hattab Mohamed  
Université Ahmed Draia Adrar / Algérie  
hattabmohammed@univ-adrar.dz

Reçu le 15-04-2020 / Accepté le 06-05-2020 / Publié le 25-06-2020

---

**Résumé :** L'Algérie est considérée comme un pays plurilingue en raison de la présence sur son territoire d'un ensemble de langues et dialectes tels que le tamazight, le chleuh, l'arabe dialectale et surtout le français entre autres. Or, il se trouve que toutes ces « langues » ne jouissent pas d'un statut bien déterminé au regard de la politique linguistique algérienne, et ce pour des raisons souvent non déclarées. Et pire encore, dans la politique linguistique éducative algérienne on ne fait mention que de la langue arabe, le tamazight et de certaines langues étrangères. Ce qui nous pousse à débattre dans cet article de l'importance et de la place qu'occupe les langues étrangères et plus particulièrement le français dans la loi d'orientation de l'éducation nationale algérienne ainsi que de l'impact de l'identité sociolinguistique dans l'apprentissage du français langue étrangère.

**Mots clefs :** politique linguistique, langues, dialectes, identité.

---

**Abstract:** Algeria is considered a multilingual country because of the presence on its territory of a variety of languages and dialects such as tamazight, chleuh, Arabic dialect and especially French among others. However, it turns out that not all of these "languages" enjoy a well-defined status in Algerian language policy for often undeclared reasons. Worse still, in The Algerian educational language policy only mentions the Arabic language, Tamazight and certain foreign languages. This leads us to debate in this article the importance and place of foreign languages and especially French in the law of orientation of Algerian national education as well as the impact of sociolinguistic identity in learning French as a foreign language.

**Keywords:** language policy, languages, dialects,

---

## **Introduction**

L'Algérie est devenue un pays où domine la pluralité et le métissage linguistiques. Son paysage sociolinguistique est constitué surtout d'une pluralité de langues et de variétés linguistiques où chaque langue véhicule une culture, voire une histoire. Nous citons à titre d'éclaircissement la présence de la langue amazighe, avec toutes ses variétés à côté de la langue dialectale et la langue arabe ou classique. Le contact de ces langues et variétés de langues constitue un champ propice à l'alternance codique et à l'interculturalité. Il favorise l'échange culturel entre les membres des communautés linguistiques existantes. Le paysage linguistique algérien est typiquement plurilingue.

Cependant, si nous devons effectuer un classement de ces langues du point de vue de leurs utilisateurs, l'arabe occupe la première place du fait de son statut de langue nationale et officielle dans la Constitution algérienne. Dans cette dernière, il est fait mention uniquement de la langue arabe et du tamazight. Par conséquent, les autres langues existantes se trouvent ignorées et marginalisées, sous prétexte qu'elles n'ont pas le statut de langue. Elles sont considérées comme des dialectes. C'est pour cette raison que souvent les élèves éprouvent des difficultés dans l'apprentissage, primo de la langue arabe et secundo des langues étrangères.

La politique linguistique éducative algérienne ne fait mention que de la langue arabe, le tamazight et de certaines langues étrangères. Ce qui nous pousse à débattre dans cet article de l'importance et de la place qu'occupe les langues étrangères et plus particulièrement le français dans la loi d'orientation de l'éducation nationale algérienne ainsi que de l'impact de l'identité sociolinguistique dans l'apprentissage du français langue étrangère. De plus, nous tâcherons d'analyser précisément les articles 33, 34, 35 et 45, car ils traitent de la question des langues et de leurs enseignements dans les programmes scolaires algériens.

## **Etat des lieux de la situation sociolinguistique de l'Algérie**

La situation linguistique algérienne se caractérise par le

plurilinguisme. Le pays compte sur son territoire une palette riche de dialectes qui dénote de sa richesse linguistique et plus particulièrement de sa diversité culturelle. Nous citons l'arabe dit dialectal qui regroupe 60% d'utilisateurs. L'arabe standard ne bénéficie pas d'un champ d'application vaste comme celui de l'arabe dialectal. Il est réservé surtout aux documents administratifs officiels, à certaines spécialités universitaires (comme les lettres arabes, la psychologie, etc.) et les différentes administrations des institutions étatiques. Ensuite, le tamazight se positionne à la deuxième place. Le français se situe à la troisième place parce qu'il est considéré comme une langue étrangère avec la spécificité d'être utilisé par un nombre important de locuteurs.

Et pourtant, le français bénéficie d'un « statut » privilégié au sein de la société algérienne. Il est à noter que, selon l'Organisation internationale de la francophonie, l'Algérie occupe une place assez particulière, car elle est considérée comme le deuxième pays francophone après la France. Bien qu'elle se targue de ce statut, elle ne fait pas partie de ladite organisation pour des considérations essentiellement historiques. Nous étayons nos propos par la citation de Ait Larbi Arezki (2004) qui considère que :

« L'Algérie officielle traîne ce vestige de la colonisation comme une maladie honteuse. Malgré les sollicitations des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie, le gouvernement algérien continue de se faire prier pour adhérer à un mouvement, rejeté depuis sa création comme instrument d'une idéologie néocoloniale »

Ceci dit, le français est utilisé par une grande partie des Algériens à telle enseigne qu'il concurrence même les variétés dialectales vernaculaires. De plus, il faut signaler qu'il ne constitue pas une langue étrangère pour tout le monde, mais il y a toute une bonne partie de la population pour laquelle le français constitue la langue maternelle ou comme le dit clairement MBODJ : « La langue française est considérée comme langue première [maternelle] dans de nombreux foyers. »

### **Le statut de la langue française dans la politique linguistique éducative algérienne**

Si nous lisons les différents textes, circulaires et arrêtés relatifs à l'éducation nationale, nous nous rendrons compte de la

prééminence de la langue nationale. Tous ces documents officiels montrent le statut et le privilège dont jouit la langue arabe par rapport aux autres langues ou variétés de langues existantes, celui « d'une langue dont la primauté est indiscutable. » (Charte nationale, 1967 : 66)

Or, la question du statut de la langue française en Algérie a toujours été sujette à discussion, faisant l'objet d'une confrontation entre d'un côté les protagonistes et de l'autre côté les antagonistes. Cette langue est passée d'un « *outil de communication* » à « *un enjeu* » servant à des fins souvent non linguistiques, voire politiques. Après l'indépendance, elle avait un statut non reconnu pour des raisons liées à la colonisation et à l'identité nationale, ou comme le dit D. Caubet (1998 : 166) : « *Le français en tant que langue de l'ancien colonisateur a un statut très ambigu ; d'une part, il attire le mépris officiel (il est officiellement considéré comme une langue étrangère au même titre que l'anglais, mais d'autre part, il est synonyme de réussite sociale et d'accès à la culture et au modernisme* »

Ce n'est qu'après la parution de l'ordonnance n° 76/35 du **16 avril 1976** que le français s'est vu jouir d'un statut de « langue étrangère ». Dès lors, on a attribué à l'enseignement du français la charge de « *contribuer avec les autres disciplines à la formation intellectuelle des apprenants pour leur permettre de devenir des citoyens responsables, dotés d'une réelle capacité de raisonnement et de sens critiques et à leur insertion dans la vie sociale et professionnelle.* » Aussi, l'enseignement du français « *doit permettre à la fois l'accès à une documentation scientifique et le développement des échanges entre les civilisations et la compréhension entre les peuples.* »

En outre, il a fallu attendre l'arrivée de Bouteflika au pouvoir en 1999 pour voir les changements venir en matière de politique linguistique en Algérie. Etant conscient des effets de l'arabisation généralisée, le président a ordonné aux ministres des départements concernés de revoir le système éducatif et plus particulièrement son volet relatif aux langues étrangères. D'ailleurs, le président lui-même n'a pas hésité à utiliser la langue de l'Autre dans ses discours dans différents contextes. Plus loin encore, il a même clairement exprimé son point de vue

vis-à-vis de la question du français lors de sa visite à l'université de Batna où il a considéré que le clivage entre l'arabe et le français devait impérativement être cassé pour que le pays puisse accéder à la modernité. Il a dit que l'Algérie avait longtemps demeuré dans une sorte d'autarcie linguistique en prenant en otage l'école. Il atteste publiquement en 2002 de l'apport positif que pourrait procurer la langue française dans le développement et l'ouverture du pays : « L'Algérie a conscience que l'usage de la langue française permet à nos jeunes d'élargir leur horizon et de participer à l'évolution du monde moderne. »

Ce discours, au-delà de son importance politique constitue un signal fort pour entamer des réformes dans le système éducatif algérien et surtout revoir la question des langues étrangères. En conséquence, nous avons pu remarquer les effets de cette politique sur le terrain qui s'est traduite par, nous citons à titre d'exemple, l'apparition de nouvelles écoles privées qui étaient auparavant « interdites » ainsi que l'introduction de l'enseignement du français à partir de la deuxième année primaire (quoique retiré juste après). De plus, l'Etat a nettement affiché sa volonté de rattraper le retard en matière d'enseignement effectif des langues étrangères, surtout après l'échec des années soixante-dix des étudiants de première année à cause de la dispense de l'enseignement dans cette enceinte en langue française. Les étudiants arrivent à l'université et se trouvent bloqués par le fait qu'on enseigne les filières scientifiques et techniques en français et non pas en arabe, ce qui a poussé un certain nombre d'étudiants soit à abandonner leurs études, soit à changer complètement de filière en se dirigeant vers celles où l'enseignement est dispensé en arabe.

Cependant, et face à cette situation, l'Etat algérien a introduit des réformes et entrepris des solutions, avec la collaboration du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France pour parer à cette situation de crise. On a en l'occurrence créé des centres d'enseignement intensif des langues connus sous l'appellation (CEIL) pour former les étudiants, voire les enseignants en langues étrangères, et ainsi faciliter l'accès aux filières dont les études se font en français.

Nous tenons à préciser qu'en dépit des efforts consentis en matière d'enseignement du FLE, le français achoppe à son passé colonial. Un passé que les partisans de l'arabisation ne cessent d'exploiter pour juguler le développement du français surtout dans le Sud algérien où l'administration locale par exemple n'accepte pas de légaliser les déclarations sur l'honneur écrites en français, et elle ne les légalisera qu'écrites en arabe. Ils ont profité de la conjoncture actuelle, à savoir la demande du ministre d'évaluer la réforme introduite en 2003 pour dramatiser l'introduction de l'enseignement du français dès la deuxième année à tel point qu'il a été peu de temps après retiré. Or, la question qui mérite d'être posée ici est : qu'en est-il du statut du français dans la loi d'orientation de l'éducation nationale ?

**Statut du français dans la loi d'orientation sur l'éducation nationale :**

Cette loi d'orientation sur l'éducation nationale constitue une conséquence des réformes lancées par le gouvernement algérien afin de faire sortir le pays de l'autarcie linguistique instaurée par les fervents de l'arabisation. Le français, sans qu'il soit désigné nommément, se voit bénéficier de plus de privilèges et de considérations que précédemment. En effet, il est considéré en tant « qu'ouverture sur le monde et moyen d'accès à la documentation et aux échanges avec les cultures et les civilisations étrangères. » (Loi n° 08-04 du 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale. P08) Les langues étrangères d'une manière générale et la langue française en particulier sont considérées comme une ouverture sur le monde, au sens où elles permettent l'accès à la modernité et à la science. Si vous lisez la loi sur l'éducation nationale, vous vous rendrez tout de suite compte de l'importance accordée au français comme moyen de communication et de savoir. Nous étayons notre propos par le fait que cette loi stipule qu'il faut :

« Développer l'enseignement des langues étrangères afin que l'élève algérien maîtrise réellement, au terme de l'enseignement fondamental, deux langues étrangères tout en veillant à leur complémentarité avec la langue arabe d'une part, et en tenant compte des intérêts stratégiques du pays, d'autre part. La tendance mondiale en matière d'enseignement dans un monde structuré autour de la communication est au plurilinguisme, impliquant l'intégration de l'enseignement des

langues étrangères dans les différents cycles d'enseignement. »

Par ailleurs, nous remarquons qu'à chaque fois qu'on parle des langues étrangères, on n'ose pas nommer le français quoique sous-entendu, ce qui nous amène à nous poser des questions entre autres, sur le pourquoi on persiste à ne pas attribuer au français son vrai statut en Algérie malgré les privilèges qu'on lui accorde ?

Il est clair que cette situation permet de ménager la chèvre et le chou. Parler du statut de la langue française est lié à des considérations d'ordre historique et d'identité nationale.

### **Français, identité et représentation**

Même si le français est officiellement toujours considéré comme une « langue étrangère », il est officieusement utilisé par les jeunes comme une variété de langue au même titre que l'arabe dialectal ou le berbère. Le comportement langagier des Algériens est imprégné du français. Il en constitue une même langue, à savoir « le parler algérien ». Ceci dit, l'usage du français par les Algériens fait partie du paysage linguistique local et touche à son identité « plurielle ». Dans la communauté il n'est pas considéré comme une langue étrangère, mais plutôt comme une langue seconde, et parfois familiale.

Il est vrai que parler une langue c'est parler une culture. Du coup, le français véhicule la culture française. Parler cette langue c'est adopter son système de valeurs et le rendre propre. Par conséquent, le parler algérien constitue une cohabitation d'une pluralité de langues et de cultures. Si vous analysez le parler algérien, vous trouverez du phénicien, du turc, du berbère, de l'espagnol et du français. L'identité linguistique algérienne est essentiellement plurilingue. Et c'est ce qui dénote de sa richesse socioculturelle.

D'un autre point de vue, l'utilisation du français pourrait être liée à des représentations soit personnelles ou collectives, positives ou négatives. Parler de représentation, c'est parler de conception de cette langue par l'apprenant. D'une part, apprendre le français permet de se positionner dans une catégorie

bien précise. Le français permet d'effectuer une « sélection sociale » et constitue une ouverture sur le monde et un vecteur de modernisme. Et d'autre part, l'apprentissage du français peut être vu par les partisans de l'arabe et de l'arabisation comme une « acculturation ». Pour ces derniers, la langue française est toujours considérée comme la langue de l'Autre, du colonisateur et du spoliateur.

Toutes ces catégorisations font partie des représentations que se fait le locuteur en optant pour une langue ou une autre. Le locuteur tisse des liens soit individuels ou collectifs en se basant sur des systèmes de valeurs individuels ou collectifs avec la langue dont il est question. Ainsi, les représentations que les locuteurs se construisent sont en corrélation avec la culture ou l'idéologie du groupe auquel il appartient.

Après l'ouverture de l'Algérie aux investissements étrangers et à l'économie du marché, nous avons remarqué un retour progressif des multinationales en Algérie, ce qui a favorisé l'échange commercial et économique. L'échange commercial se fait souvent en langue française, ce qui a poussé les contractants à apprendre coûte que coûte le français, ainsi que les autres langues étrangères telles que l'anglais, l'italien, le turc et le chinois.

De plus, et avec l'amélioration de la situation sécuritaire et du niveau de vie, et aussi l'instabilité politique des pays de prédilection des touristes algériens, ceci les a contraints à se tourner vers d'autres destinations telles que la Turquie, l'Italie, la Malaisie, etc. Ces derniers ont commencé à s'intéresser aux langues de ces pays en raison d'une part des besoins de communication avec les entreprises étrangères présentes sur le marché algérien pour décrocher un emploi et d'autre part, pour la nécessité touristique.

Par conséquent, le législateur algérien s'est rendu compte de la dynamique identitaire-linguistique qui s'opère dans la société. Ce qui a conduit à la remise en question de l'actuel système éducatif et à la mise en place de nouvelles réformes. Nous citons à titre d'exemple l'introduction, récemment, de l'italien dans la filière langues étrangères aux côtés de l'anglais,

de l'espagnol et de l'allemand.

### **Conclusion**

Nous disons, en guise de conclusion, que dès qu'il s'agit de la langue française, nous nous heurtons à un ensemble de diatribes de la part des différents acteurs de la scène politique et même sociale. La question du statut de la langue française ne peut être résolue que si nous arrivons à laisser de côté les différentes considérations qui n'ont rien à voir avec la langue en elle-même. Concernant la politique linguistique algérienne, elle se caractérise par son caractère dynamique, car elle essaie, à chaque fois, de se mettre au diapason des changements socio-politiques.

### **Références bibliographiques**

ABDELMALEK S. (1967), *Bilinguisme et éducation en Algérie*, Mouton, Paris

Ait Larbi Arezki, article de presse dans *LE FIGARO* : « *l'Algérie et la francophonie* », *Bouteflika veut réhabiliter le français*, Alger, le 27 novembre 2004

BOYER H. (1996.), *Sociolinguistique. Territoires et objets*, Delachaux et Niestlé, Paris

C. Mbodj, « *Didactique et aménagement linguistique en Afrique francophone* », Université Cheikh Anta Diop de Dakar, en ligne

CAUBET, D.(1998), « alternance de codes au Maghreb, pourquoi le français est-il arabisé ? », in *Plurilinguisme, alternance des langues et apprentissage en contextes plurilingues*, n°14, décembre 1998.

Charte Nationale de (1976), Éditions populaires de l'armée.  
Cheriguen, F., 1996, « Politique linguistique en Algérie », en ligne.

DOURARI A.(2003), « Les malaises de la société algérienne d'aujourd'hui. Crise de langues et crise d'identité, Alger », Casbah, 2003. « Le français dans le monde : Algérie : un système éducatif en mouvement », Novembre-décembre 2003 N°330. Programme de première année de français : *les finalités de l'enseignement du français*.